



CARTE DE CRÉDIT

Informations importantes à savoir

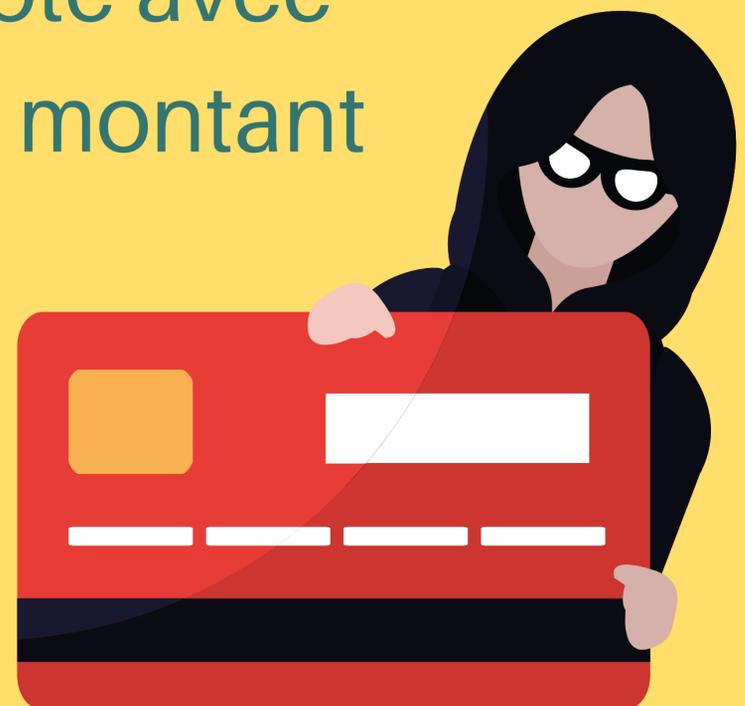


➔ **L'argent disponible sur ta carte de crédit ne t'appartient pas!**



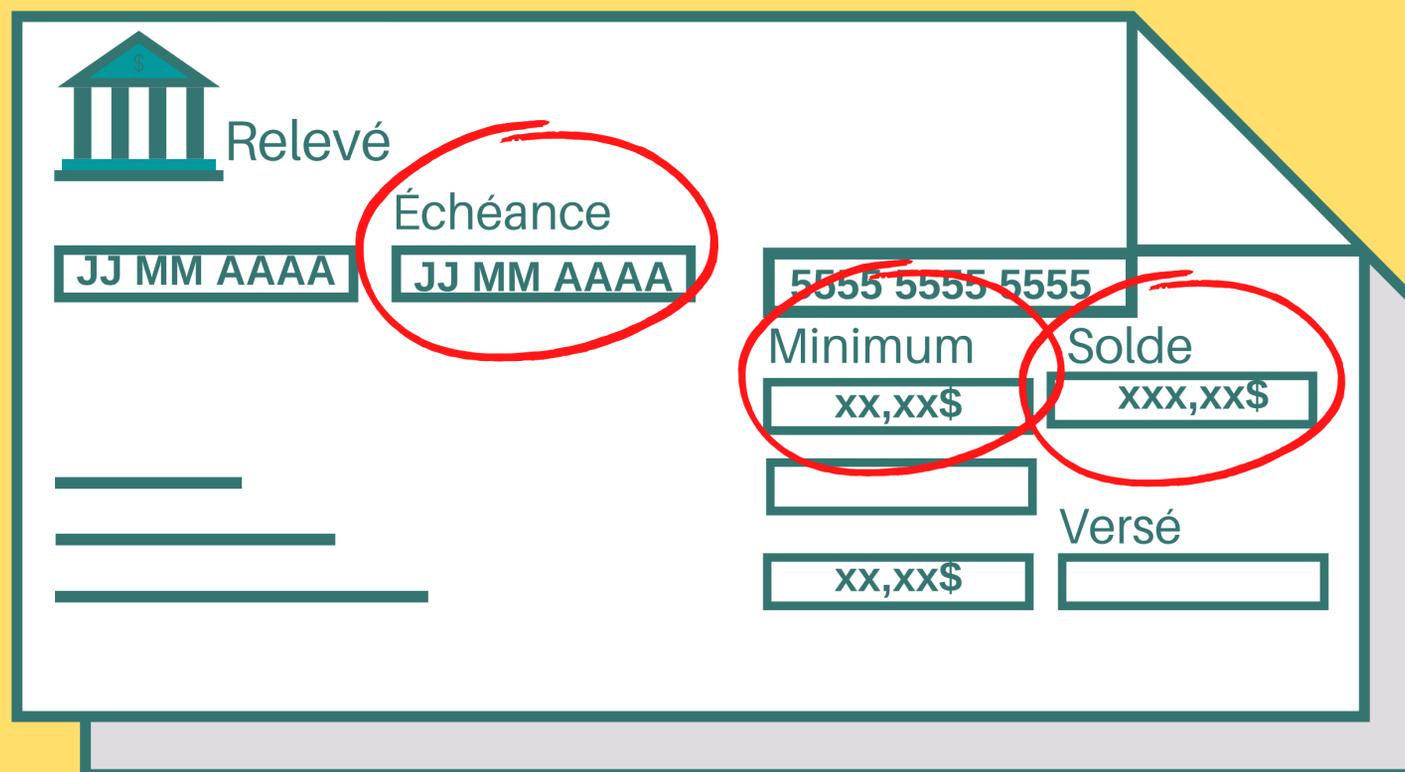
C'est l'émetteur de la carte qui te fait un prêt à toutes les fois que tu fais un achat avec celle-ci.

Une fois par mois, l'émetteur t'envoie un relevé de compte avec les transactions faites et le montant à payer.



L'**échéance** est la date limite à laquelle le compte doit être payé.

- Si tu paies le **solde** au complet, tu n'as pas d'intérêt à payer.
- Si tu paies le montant **minimum** ou un peu plus, tu paies des intérêts sur la totalité du solde.



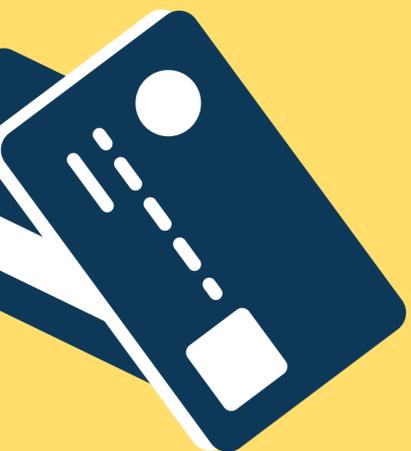
Relevé

JJ MM AAAA JJ MM AAAA

5555 5555 5555

Minimum	Solde
xx,xx\$	xxx,xx\$
	Versé
xx,xx\$	

Après la date d'échéance, tu seras en défaut de paiement.



Le savais-tu?

On appelle avance de fonds le fait de retirer de l'argent sur ta carte de crédit.



- Une avance de fonds est un emprunt dont l'intérêt débute dès le moment où tu retires l'argent.
- Le taux d'intérêt sur les avances de fonds est souvent plus élevé que celui sur les achats.

Une seule carte de crédit facilite la gestion.

- Un seul relevé mensuel
- Un seul paiement
- Un suivi
de transactions simplifié
- Une limite de crédit
adaptée



**Tu te questionnes sur le fonctionnement
des cartes de crédit?**



L'ACEF Lanaudière peut te venir en aide!

info@aceflanaudiere.ca

450-756-1333



Lanaudière

Office de la protection du consommateur

opc.gouv.qc.ca